

218C1905  
FR0010828137-FS1127

28 novembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CARMILA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2018, la société Colony Retail Europe III S.à r.l.<sup>1</sup> (6A rue de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 26 novembre 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CARMILA et détenir indirectement 12 743 828 actions CARMILA représentant autant de droits de vote, soit 9,33% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Colkart S.à r.l.	10 769 925	7,89
Colkart II S.à r.l.	1 973 903	1,45
<b>Total Colony Retail Europe III S.à r.l.</b>	<b>12 743 828</b>	<b>9,33</b>

Ce franchissement de seuils résulte du transfert de 1 136 778 actions CARMILA détenues par Colkart S.à r.l. au profit de son actionnaire unique, la société Colkart Investment II S.C.S., laquelle a immédiatement transféré lesdites actions à l'un de ses actionnaires, dans le cadre d'une réduction de capital.

<sup>1</sup> Colony Retail Europe III S.à r.l. (le déclarant) est associé commandité et gérant de Colkart Investment S.C.S. et de Colkart Investment II S.C.S. Colony Retail Europe III S.à r.l. est par ailleurs gérant unique de Colkart S.à r.l. et Colkart II S.à r.l. Colkart Investment S.C.S. et Colkart Investment II S.C.S. n'ont pas de liens capitalistiques. Colkart Investment S.C.S. et Colkart Investment II S.C.S. détiennent respectivement 100% de Colkart S.à r.l. et Colkart II S.à r.l. Les actions CARMILA sont détenues par Colkart S.à r.l. et Colkart II S.à r.l.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 136 561 695 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.